

14.09.2022 - 10:00 Uhr

Les polices suisses et la Prévention suisse de la criminalité s'engageant contre la haine en ligne



Berne (ots) -

En ce 14 septembre 2022, s'ouvre un nouveau volet de la campagne nationale de prévention cyber " Et vous ? Vous auriez dit oui ? ". Celui-ci sera consacré à la haine en ligne. Les polices suisses et PSC s'unissent pour orienter la population et la conseiller sur les bons comportements à adopter en ligne. En effet, trop souvent, certains et certaines tendent à oublier que sur internet aussi, leurs actes ont des conséquences.

Depuis 2019, les corps de police cantonaux, régionaux et municipaux helvétiques en collaboration avec PSC, mènent une campagne nationale de prévention visant à sensibiliser le public aux risques inhérents à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux. Dans cette optique, dix spots de prévention ont été élaborés au cours de cette campagne reconduite quatre ans d'affilée. En 2022, un premier clip vidéo, dédié à la prévention des fraudes à l'avance de frais, a été tourné. La campagne de cette année se poursuit avec une thématique à laquelle la plupart des internautes ont été déjà confronté·e·s au moins une fois : la haine en ligne.

" Et vous ? Vous auriez dit oui ? "

Cette seconde partie de campagne 2022 met ainsi l'accent sur les comportements en ligne discriminatoires, d'incitation à la haine, insultants, diffamatoires ou menaçants. Le but de ce spot est non seulement d'orienter les personnes victimes de tels comportements, notamment en les incitant à porter plainte, mais aussi d'informer les auteur·e·s potentiel·le·s sur les conséquences de leurs actes. En effet, au-delà des dommages psychologiques parfois dramatiques pour les personnes ciblées, il apparaît pertinent de rappeler que les comportements haineux sont aussi répréhensibles dans la sphère virtuelle que dans le " monde réel ".

Le scénario de ce clip vidéo montre au spectateur tour à tour plusieurs intrigues au travers des auditions respectives de Michael, Laura, Mélanie et Paolo. Tous ont tenu des propos discriminatoires, d'incitation à la haine, insultants, diffamatoires ou menaçants. Pour chaque cas, un retour en arrière montrant les conséquences pour les victimes dans le monde réel est opéré. De la sorte, la frontière entre le réel et le virtuel est volontairement brouillée, car le spectateur ne se rend compte qu'à la fin du clip vidéo que les propos répréhensibles ont été tenus en ligne. Ce dernier se conclut sur l'audition de Paolo, un homme qui prend soudainement conscience des conséquences humaines et légales de " simples " commentaires postés sur internet.

Sur internet aussi, vos actes ont des conséquences...

- Si vous formulez sur internet des propos discriminatoires et d'incitation à la haine ou des propos insultants, diffamatoires ou menaçants, vous êtes punissables de peines pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.
- Si vous likez ou partagez ces propos, vous êtes punissables au même titre que leur auteur.
- Signalez au réseau social concerné tout message discriminatoire et d'incitation à la haine ou tout message insultant, diffamatoire ou menaçant.
- Déposez plainte auprès de la police si vous êtes sur internet victimes de discrimination et d'incitation à la haine ou victimes d'insultes, de diffamation ou de menaces.

Contact:

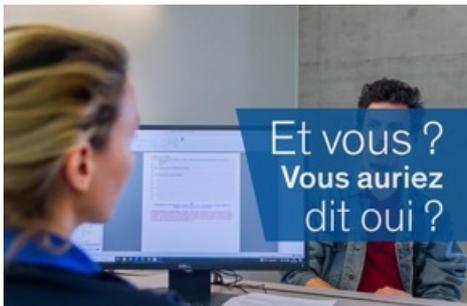
Polices de la Conférence latine des commandants des polices cantonales :

Off. sp. Olivia Cutruzzola, rempl. chef Conférence information et prévention:

olivia.cutruzzola@vd.ch

079 808 50 13

Medieninhalte



" Et vous ? Vous auriez dit oui ? " / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100011391 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Schweiz. Kriminalprävention / Prévention Suisse de la Criminalité/Weber & Partner"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100894796> abgerufen werden.